



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

www.mediation-interentreprises.fr



Médiation
INTER-ENTREPRISES





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014



SOMMAIRE

- 7** L'ART
DE LA MÉDIATION
- 19** UN RÉSEAU SOLIDE
ET FÉDÉRATEUR
- 35** MISSION
INNOVATION
- 45** DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT
DES FILIÈRES

- 53** VERS UNE MUTATION
DES COMPORTEMENTS
- 69** ENVIRONNEMENT
RÉGLEMENTAIRE
- 77** ON EN
PARLE!
- 91** LES ÉQUIPES

La reprise passe par l'entreprise



Par l'entreprise, parce que c'est le lieu où travaillent chaque jour des millions de Français. Parce que c'est là que s'unissent les forces productives et que nos concitoyens mènent et concrétisent leurs projets. Parce que c'est l'endroit où ils innovent, où ils créent et où ils prennent des risques.

Quand j'évoque l'entreprise, je parle de toutes les entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, artisanales ou industrielles, jeunes ou moins jeunes, exportatrices ou non. Chacune d'entre elles fait avancer notre pays sur le chemin du retour de la croissance.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a fait le choix de soutenir les entreprises. D'abord, en diminuant le coût du travail, à travers le Crédit impôt compétitivité emploi et le Pacte de responsabilité et de solidarité. Ensuite, en leur permettant d'innover et de prendre des risques plus facilement, à travers la sanctuarisation du Crédit Impôts Recherche (CIR), la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI), le Programme des Investissements d'avenir et la French Tech. Enfin, en levant de nombreux blocages qui entravent leur activité, comme dans le champ des prud'hommes, du travail dominical ou de l'investissement : c'est le sens du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques que je défends au Parlement.

Mais la reprise ne passera pas uniquement par des décisions d'ordre législatif. La loi ne peut pas tout. Elle ne peut imposer la confiance. Elle ne peut dicter ou régir les relations commerciales entre les chefs d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle le rôle de la Médiation Inter-entreprises est si décisif. Depuis près de 5 ans, elle œuvre chaque jour pour recréer de la confiance, pour

rééquilibrer les relations entre cotraitants, pour venir en aide aux entrepreneurs en difficulté et pour renforcer la solidarité et la collaboration au sein de nos filières industrielles. L'an dernier, les demandes de médiation ont augmenté de 30 %. Au total, plus de 1 000 actions ont été menées par les médiateurs régionaux et nationaux délégués sur l'ensemble du territoire. Fondée sur la recherche du consensus et sur l'amélioration des comportements, la Médiation Inter-entreprises est une institution aussi précurseur qu'indispensable.

En effet, pour restaurer la confiance, la Médiation Inter-entreprises prend le parti de faire confiance. Elle mise sur la responsabilité de chacun des acteurs, afin de faire cesser les pratiques commerciales abusives, de mettre un terme à la guerre des prix et de réduire les délais de paiement qui nuisent à notre système tout entier.

Pour lui permettre d'être plus efficace encore, le Gouvernement a décidé d'étendre ses missions et ses prérogatives. Son champ d'intervention a été élargi aux enjeux entrepreneuriaux et à l'innovation. Des médiations ont été mises en place en cas de litige lié au Crédit impôt recherche, au Crédit impôt innovation, à la propriété intellectuelle, aux laboratoires de recherche publics et aux cabinets de conseil.

Pour que la reprise se confirme, il nous faut redoubler d'efforts et continuer d'agir au plus près des entreprises. À cet égard, le rôle de la Médiation Inter-entreprises est capital : c'est à elle, notamment, qu'il revient d'agir pour restaurer un cadre de confiance durable.

EMMANUEL MACRON
**MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE**

La médiation, accélérateur de dialogue



Aider à recréer du dialogue entre les acteurs de l'économie, plutôt que laisser s'instaurer la loi du silence ou s'exacerber les différends, tel est le quotidien de la Médiation Inter-entreprises. Unique en Europe, ce dispositif gouvernemental d'aide aux entreprises qui rencontrent des difficultés contractuelles est gratuit, rapide et confidentiel.

Ce que montre d'abord ce rapport au travers de multiples témoignages c'est que, partie de zéro il y a cinq ans, la Médiation Inter-entreprises est aujourd'hui plébiscitée et soutenue par tous les acteurs économiques, entreprises comme acteurs publics. Ces témoignages sont une grande fierté et un vrai encouragement pour nous. Ils viennent aussi corroborer la montée en puissance chiffrée que nous constatons, le nombre de saisines ayant été multiplié par huit depuis sa création. En 2014, nos médiateurs délégués nationaux et régionaux sont intervenus sur près de 1 000 dossiers de médiations individuelles et collectives, impliquant parfois des filières industrielles entières et des fédérations professionnelles, avec souvent de nombreux emplois en jeu. Le taux de réussite des médiations s'élève actuellement à plus de 75 %, témoignant ainsi de l'adéquation de notre dispositif à la vie et au temps de l'entreprise.

Initialement dédiée à la sous-traitance industrielle, notre activité s'est progressivement développée à l'ensemble des industries et des services. Puis au printemps 2014, le gouvernement a souhaité élargir nos missions aux problématiques entrepreneuriales liées à l'innovation (CIR, CII, propriété intellectuelle, relations avec les laboratoires de recherche...).

Mais, comme j'ai coutume de l'affirmer depuis plus de deux ans, la prospérité de notre économie repose en grande partie sur la confiance que nous sommes

capables de nous accorder mutuellement. Au-delà des médiations, rebâtir la confiance entre les acteurs de l'économie passe notamment par un changement culturel profond et par la responsabilisation des pratiques commerciales de chacun. C'est cette volonté de progrès qui permettra de lever les obstacles, de favoriser la reprise des investissements et de l'emploi.

Ce défi passe par l'invention et la mise en œuvre opérationnelle d'outils au service de la compétitivité du territoire. C'est pourquoi nous avons lancé la Charte et le Label Relations fournisseur Responsables, bâtis avec la CDAF. Année après année, c'est bien d'une révolution silencieuse dont il est question. De 22 signataires en 2011, ce sont désormais plus de 700 entreprises qui ont choisi de faire vivre la Charte Relations fournisseur Responsables et en incarner les valeurs. Pour aller plus loin dans cette démarche, nous avons créé en 2013 un label destiné à évaluer et distinguer les entreprises ayant fait la preuve de relations commerciales responsables. Aujourd'hui 26 entreprises sont labellisées.

C'est l'ensemble de ces actions que nous allons continuer à développer dans ce partenariat fort que nous avons tissé avec tout l'écosystème entrepreneurial. En complémentarité avec les actions de l'État et en forte proximité avec les administrations concernées, nous croyons au pari que nous avons fait sur la dynamique des acteurs économiques et le catalyseur formidable de croissance que le regain de confiance amènera. Notre devise est donc encore davantage : de la confiance entre les acteurs de l'économie viendra la croissance !

Enfin, car rien de tout cela n'existerait sans eux, je tiens à remercier les équipes, les bénévoles et tous les partenaires qui se fédèrent depuis cinq ans autour des travaux engagés par la Médiation Inter-entreprises. Leur soutien m'est précieux pour concrétiser davantage aujourd'hui ce que sera l'économie de demain.

PIERRE PELOUZET
MÉDIATEUR NATIONAL
DES RELATIONS INTER-ENTREPRISES



DE L'ART DE LA MÉDIATION

MÉMO

Le 8 avril 2010, la **Médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance** voyait le jour par décret du Président de la République. Une exception à la française, car il s'agit alors d'un dispositif gouvernemental d'aide aux entreprises unique en Europe. Et ce, encore aujourd'hui.

Toute entreprise qui rencontre des difficultés contractuelles avec un client ou un fournisseur dispose désormais d'une solution gratuite, rapide et totalement confidentielle.

Face à son succès, la Médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance a vu son périmètre d'intervention s'élargir avec le temps. Le 22 novembre 2012, cet élargissement s'est concrétisé par la nomination de Pierre Pelouzet au poste de Médiateur Inter-entreprises. Les réussites des cas de médiation ont trouvé un écho au-delà du secteur de l'industrie et de la sous-traitance. Afin de répondre aux sollicitations provenant de tous les horizons, le champ d'activité de la médiation s'est progressivement étendu à l'ensemble des services et filières industrielles (grande distribution, luxe, ingénierie, communication, informatique, artisanat, santé, énergie/nucléaire...). D'où la nouvelle appellation **Médiation Inter-entreprises**. En mars 2013, le gouvernement a décidé d'élargir encore son périmètre d'intervention à l'ensemble des problématiques liées à l'innovation.

Au départ, qu'est-ce que la médiation ?

C'est un processus amiable strictement confidentiel dans lequel deux ou plusieurs parties (accompagnées ou non de leur conseil) en conflit sont assistées d'un tiers neutre, impartial, compétent, formé à la médiation, dont la mission est de les aider, dans la mesure du possible, à parvenir à une solution négociée que les parties trouvent par elles-mêmes pour mettre fin au différend qui les oppose.

Les paramètres clés sont :

- **la coopération**
- **la confidentialité**
- **le respect mutuel**
- **le dialogue**

Le médiateur, qui n'est ni juge, ni arbitre, ni expert, agit comme intervenant neutre, impartial et indépendant, afin d'aider les parties à trouver une solution mutuellement acceptable à leur différend. En médiation, on recherche les intérêts des parties, et non qui a tort ou a raison. Dans la loyauté et le souci du respect des intérêts de chacune des parties, il est maître des modalités d'exécution de sa mission.

■ Quatre modes de saisine

La médiation individuelle : concerne une entreprise qui souhaite engager seule une médiation ; la médiation individuelle est gérée au niveau régional, sauf exception. Les médiations collectives ou de branches sont quant à elles systématiquement traitées à l'échelon national ;

La médiation collective : plusieurs entreprises peuvent se regrouper pour saisir le médiateur face à un même donneur d'ordre. Le médiateur peut également intervenir à la demande d'un syndicat ou d'une fédération professionnels : le but est d'inciter les filières économiques à se mobiliser et à faire remonter des demandes ou besoins convergents de leurs adhérents, à la Médiation Inter-entreprises ;

La médiation inter-branche : un secteur d'activité entre en médiation avec une autre branche professionnelle ;

La médiation de filière : le médiateur intervient pour rééquilibrer et/ou réguler les relations au sein de la filière.

■ Un dispositif de proximité et de terrain

La Médiation Inter-entreprises est composée d'un réseau de 40 médiateurs régionaux et de 15 médiateurs nationaux délégués. Le médiateur régional traite des demandes de médiation individuelle d'entreprises désireuses de mettre fin à des pratiques qu'elles jugent abusives de la part de leur client ou de leur fournisseur. Les médiateurs nationaux traitent des dossiers de médiation individuelle, collective, inter-branche et de filière. Ils peuvent intervenir en soutien des médiateurs régionaux pour leur faire bénéficier de leur expertise métier. S'investissant bénévolement au sein de la Médiation Inter-entreprises, les médiateurs nationaux ont exercé des fonctions au sein des tribunaux de commerce ou occupé des postes à hautes responsabilités dans différents secteurs du paysage économique (grande distribution, conseil, luxe, aéronautique, nautisme, informatique...) Tout comme les médiateurs régionaux, les médiateurs nationaux délégués sont professionnellement formés à la médiation.

1

DÉPOT DU DOSSIER EN LIGNE

sur www.mediation-interentreprises.fr

2

ADMISSION

La médiation étudie
l'admissibilité du dossier

3

PRISE DE CONTACT

Le médiateur contacte l'entreprise pour en savoir davantage, définir une approche adaptée et expliquer les principes de la médiation. Il contacte ensuite la partie adverse pour lui proposer d'entrer en médiation, lui en expliquer les principes et effectuer la mise en relation

Un processus
gratuit,
rapide

4

MÉDIATION

Travail de médiation,
rapprochement des
intérêts divergents

5

MISE EN ŒUVRE

Élaboration de solutions
communes et mise en œuvre

et
confidentiel



Dans un contexte économique difficile, en particulier pour l'industrie, la Médiation Inter-entreprises fait quotidiennement la preuve de son utilité. Elle contribue à instaurer la confiance dont les acteurs économiques ont besoin pour relancer la croissance. Appuyée par une animation d'une grande qualité et par des médiateurs nationaux d'envergure, elle opère sur le terrain à travers son réseau de médiateurs régionaux délégués placés dans les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Ainsi, les médiateurs bénéficient dans leur mission de la connaissance fine des entreprises apportée par les DIRECCTE et les commissaires au redressement productif. Cette proximité est le gage de l'efficacité de leur action : les résultats obtenus au plus près des entreprises en sont la démonstration. Ils témoignent de la pertinence de poursuivre et d'amplifier la participation active des DIRECCTE au réseau des médiateurs régionaux en 2015.



PASCAL FAURE
**DIRECTEUR DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE DES ENTREPRISES (DGE)**



1 000 actions

des médiateurs par an

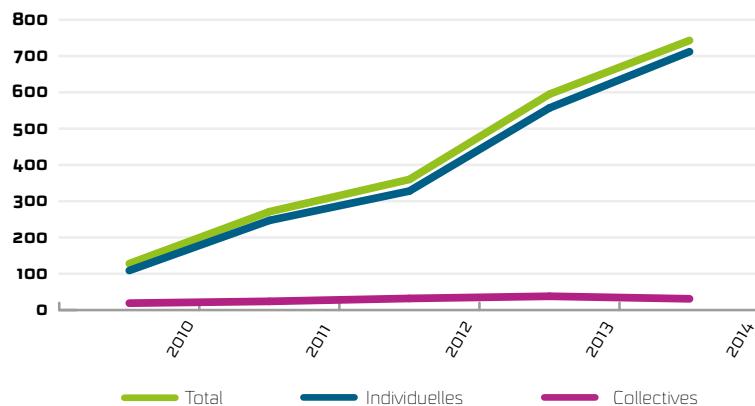
75 % de taux de succès



■ Une croissance soutenue

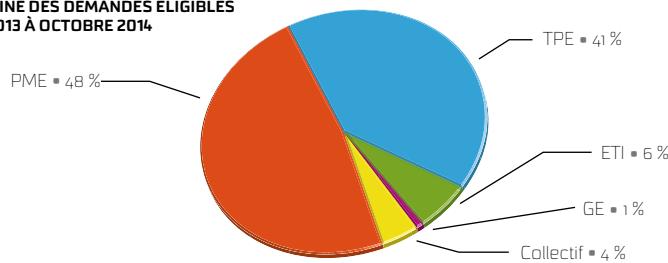
Une croissance de 30 % sur les demandes de médiations entre 2013 et 2014, et un rythme qui augmente mois après mois. En outre, les médiateurs délégués nationaux et régionaux effectuent de nombreuses actions qualifiées de « bons offices » pour venir en aide aux entreprises qui sollicitent les conseils de la Médiation Inter-entreprises.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SAISINES (MIE + MMP) PAR ANNÉE



■ Typologie des entreprises par taille

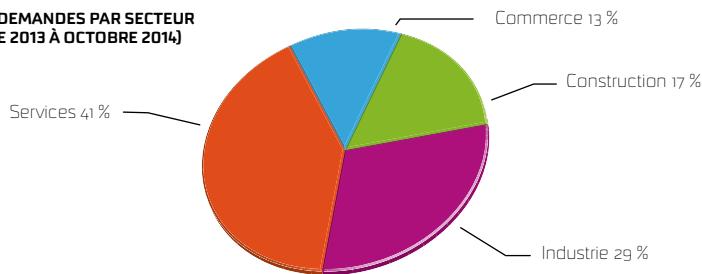
ORIGINE DES DEMANDES ÉLIGIBLES
DE 2013 À OCTOBRE 2014



Les PME et les TPE sont les premiers demandeurs de médiations. La réussite de ces actions entraîne désormais l'apparition de demandes émanant de grands comptes. Les médiations collectives, plus longues à mettre en œuvre et à réaliser, débouchent sur des accords aux effets tangibles, pour de nombreuses entreprises, mais qui sont souvent couverts par la confidentialité.

■ Typologie des entreprises par secteur d'activité

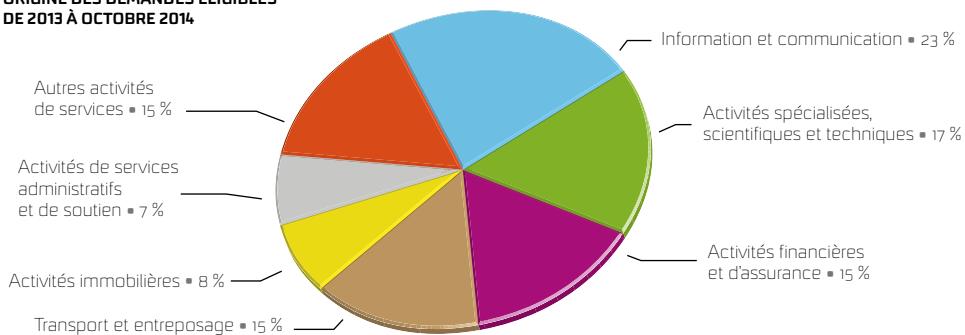
ORIGINE DES DEMANDES PAR SECTEUR
D'ACTIVITÉ (DE 2013 À OCTOBRE 2014)



Initialement tournée vers l'industrie, La Médiation Inter-entreprises a progressivement étendu son champ d'action aux autres secteurs de l'économie. À présent, les services constituent le premier secteur en termes de demandes de médiations.

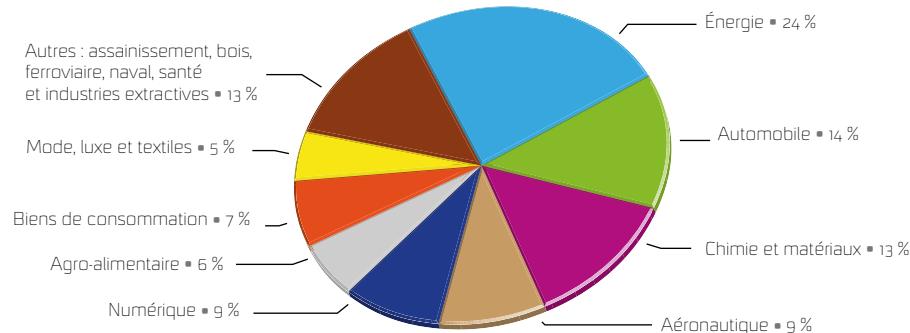
■ Focus sur le secteur Services

**ORIGINE DES DEMANDES ÉLIGIBLES
DE 2013 À OCTOBRE 2014**



■ Focus sur le secteur Industrie

**ORIGINE DES DEMANDES ÉLIGIBLES
DE 2013 À OCTOBRE 2014**





Le réseau des médiateurs nationaux et régionaux délégués s'est sensiblement développé avec la montée en puissance de la Médiation Inter-entreprises. Avec une moyenne de 65 saisines officielles mensuelles, il est indispensable d'assurer la meilleure coordination entre chacun, non seulement pour éviter les interférences, mais également pour trouver les arguments convaincants pour amener l'entreprise saisie à accepter le principe d'une médiation.

Le travail en réseau -tous les médiateurs sont liés par un accord de confidentialité- permet ainsi de partager et d'améliorer les bonnes pratiques, de consolider certaines actions en cours, de s'épauler sur des cas délicats. Avec l'humilité qui sied au travail de médiation, certains dossiers sont parfois traités en co-médiation, toujours avec la volonté de servir avec neutralité les médiés afin qu'ils trouvent, par eux-mêmes, la solution au différend qui les oppose. Cette complémentarité de sensibilités, de compétences et de connaissances personnelles est d'une richesse insoupçonnable pour aborder l'ensemble des sujets de médiation qui nous sont soumis et offrir ainsi un service de qualité qui permet de maintenir un niveau de réussite élevé

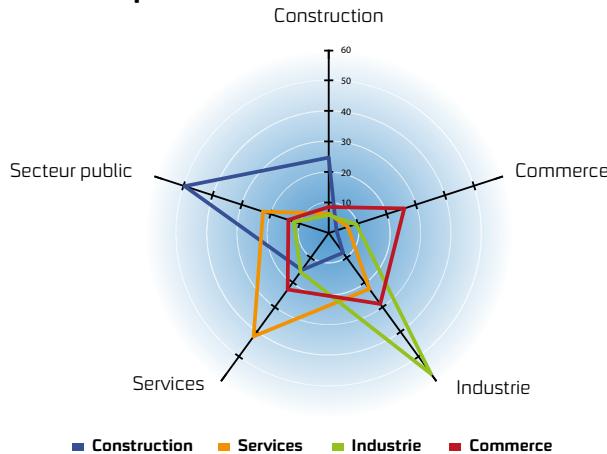


ARNAUD LAFONT
MÉDIATEUR NATIONAL DÉLÉGUÉ
EN CHARGE DU RÉSEAU DES MÉDIATEURS

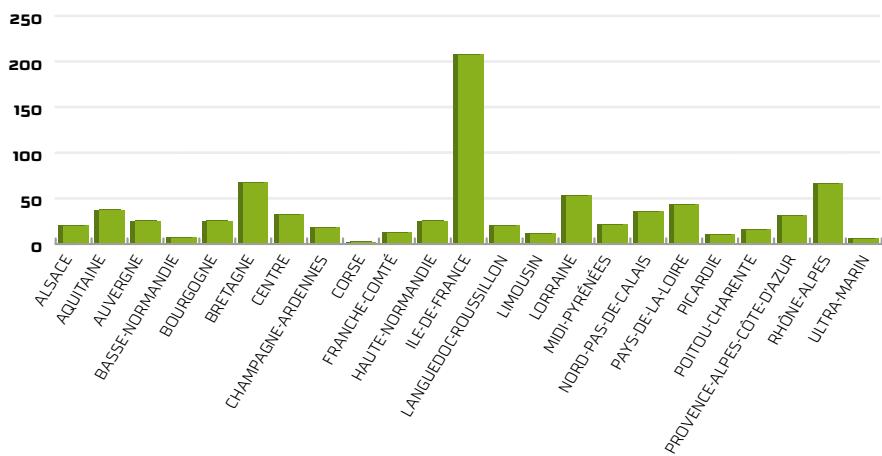
«Top 10» des motifs de saisine



Qui saisit qui?



Origine des saisines par région de 2013 à octobre 2014





UN RÉSEAU
SOLIDE ET
FÉDÉRATEUR



L'amélioration des relations inter-entreprises est au cœur de nos préoccupations et de notre stratégie économique pour la France. C'est pourquoi nous saluons, cette année encore, l'action de la Médiation Inter-entreprises, qui est pour nous un partenaire majeur.

Le MEDEF veut en effet améliorer les relations inter-entreprises commerciales ou collaboratives et renforcer les écosystèmes.

Cette ambition est pour nous indispensable pour accroître la compétitivité des entreprises françaises à travers la santé financière qu'elles dégagent de leur poste client comme à travers le renforcement de leur potentiel d'innovation et de conquête de parts de marchés, notamment à l'international. Jouer collectif, respecter ses partenaires, viser un véritable développement collaboratif sont les clefs de la création de valeur. C'est dans cette dynamique que nous travaillons toujours plus étroitement avec Pierre Pelouzet.

C'est pourquoi la Médiation, tant sur les relations inter-entreprises que dans ses nouvelles missions sur l'innovation, fait sens pour nos entreprises : elle leur permet de dépasser leurs litiges pour que chacune sorte renforcée, avec une difficulté solutionnée et une relation commerciale préservée voire même enrichie.

Ce bilan annuel témoigne de la qualité de leur engagement.



PIERRE GATTAZ

**PRÉSIDENT
DU MEDEF**

Un réseau solide et fédérateur

■ **Le soutien des fédérations et organisations socioprofessionnelles**

Les fédérations professionnelles et les organisations socioprofessionnelles constituent des soutiens et des relais précieux pour la Médiation Inter-entreprises, en ce qu'elle doit restaurer la confiance dans l'écosystème et rééquilibrer les relations entre grandes, moyennes et petites entreprises.

- Transmission de cas de médiation (individuelle ou collective), remontées terrain des adhérents, alertes en cas de mauvaises pratiques identifiées (exemple : racket au CICE) ;
- Intervention de la Médiation Inter-entreprises en cas de difficultés récurrentes spécifiques à une profession, à une filière ou à une typologie d'activité (exemple : sous-traitance en cascade, fluctuation des matières premières, enchères inversées...) ;
- Collaboration active dans le cadre des projets de loi ;
- Relai d'information et de promotion du dispositif auprès des adhérents.



La Fédération Française du Bâtiment a salué la mise en place de la Médiation Inter-entreprises dès son origine.

En effet, la médiation permet de faire tomber l'incompréhension qu'entretiennent des protagonistes qui refusent de se rencontrer.

La démarche rejoint celle que la FFB a toujours préconisée en cas de litige : privilégier le dialogue sous l'égide d'une autorité morale, publique ou privée.

Ce qui était impossible sans la Médiation Inter-entreprises devient possible : communiquer avec l'autre partie dans un cadre organisé par un professionnel de la médiation.

La FFB pousse ses adhérents vers la médiation car elle participe à la compétitivité des entreprises grâce à l'économie des frais et du temps consacré au procès. La FFB l'utilise elle-même pour dialoguer au sein de la filière Bâtiment et faire respecter les bonnes pratiques, tâche ardue avec les tensions actuelles, mais pas impossible.



FRANCOIS ASSELIN
PRÉSIDENT DE LA CGPME,
ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL
DE LA SOUS-TRAITANCE DU BÂTIMENT
ET DE LA COMMISSION MARCHÉS FFB



La consolidation d'une «équipe de France des Achats responsables»

La Médiation Inter-entreprises travaille de concert avec la CDAF (Compagnie des dirigeants et acheteurs de France), l'ObsAR (Observatoire des Achats Responsables), l'Afnor, Pacte PME... Autant d'organisations qui œuvrent dans le même but, celui d'améliorer les pratiques d'achats pour une meilleure compétitivité des entreprises.

- Partenariat renforcé avec la CDAF dans le cadre du déploiement de la Charte et du Label Relations fournisseur Responsables et de l'amélioration des pratiques d'achat ;
- Animation de la communauté des signataires et labellisés Relations fournisseur Responsables (accompagnement, formations, comités de pilotage, communication...) ;
- Travail engagé dans l'optimisation de la normalisation aux côtés de l'Afnor ;
- Promotion respective des organisations et de leurs actions.





La collaboration entre l'Observatoire des Achats Responsables et la Médiation Inter-entreprises s'est développée en 2014 sur un nouveau terrain, riche de potentialités, pour les entreprises de notre pays. La forte implication de l'ObsAR dans les travaux de normalisation internationale «achats responsables», qui vont se concrétiser dans la future norme ISO 20400, offre l'opportunité d'une évolution du label «Relations fournisseur Responsables» vers un label plus complet, basé sur ce nouveau référentiel universel et intégrant la totalité du processus achats.

L'ObsAR, la Médiation, la CDAF et l'Afnor ont donc engagé un travail de fond pour préparer cette évolution, en évoquer la perspective avec les grandes entreprises et dans le cadre de la Plateforme nationale pour la RSE, dont l'ObsAR est membre actif. C'est effectivement une véritable «équipe de France» des achats responsables qui est ainsi à l'œuvre, offrant une avance précieuse à nos entreprises en termes de compétitivité internationale dans la course à la «performance globale».



GERARD BRUNAUD
VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF
DE L'OBSAR



L'année 2014 aura été marquée par le succès croissant de la Charte Relations fournisseur Responsables. Elle a fêté son 5^e anniversaire et compte à ce jour plus de 500 signataires.

Fruit d'une collaboration active entre la Médiation Inter-entreprises et la CDAF, la Charte constitue un lien essentiel, désormais génétique. Cette co-animation permet de produire des contenus à forte valeur ajoutée : formations, études, benchmarks, échanges de bonnes pratiques dans la sphère des Achats...

Le développement du Label Relations fournisseur Responsables marque également une nouvelle étape dans le secteur des Achats : nous évaluons, factuellement, que nous achetons responsable. Dans un contexte de crise économique durablement installée, nous avons plus que jamais cette obligation de recherche de compétitivité, avec une vision durable de la relation avec nos fournisseurs. Bravo à la Médiation Inter-entreprises pour le travail réalisé en 2014 et pour 2015, la CDAF réaffirme son engagement de collaboration fructueuse à ses côtés!



MARC SAUVAGE

**PRÉSIDENT
DE LA CDAF**





L'innovation en France consiste à rassembler. Or, nous préférons additionner nos faiblesses, plutôt que de rassembler nos forces. Pour autant, nous avons su vaincre cette malédiction. Depuis les pigeons, devenus sages et coopératifs, nous avons su nous rassembler. L'initiative de réunir les chefs d'entreprise autour du Médiateur Inter-entreprises est exemplaire. Les principaux réseaux français d'entrepreneurs constituent un moyen magnifique de conjuguer plusieurs facteurs de réussite :

- *la proposition issue du terrain* : il est essentiel de poser les bonnes questions aux bons interlocuteurs ;
- *la discussion* : la présence du médiateur garantit d'avoir un interlocuteur à l'écoute pour aboutir à une solution ;
- *la communication* : le rassemblement et la capacité à communiquer peuvent définitivement changer la vision des acteurs, débloquer les freins et donner à la France la fluidité nécessaire à son rebond ;
- *innover c'est réunir* : c'est ce que les réunions de nos organisations entrepreneuriales permettent.

Parrainer la croissance continuera à contribuer aux initiatives qui mettent autour de la table des convives passionnés par les plats qu'ils pourraient cuisiner ensemble.



DENIS JACQUET
PRÉSIDENT DE
PARRAINER LA CROISSANCE



■ **Une alliance avec les réseaux d'entrepreneurs**

Les associations en faveur de l'entrepreneuriat sont progressivement devenues des partenaires clés pour la Médiation Inter-entreprises. Parmi eux l'ASMEP-ETI, le CJD (Centre des jeunes dirigeants), Comité Richelieu, Croissance Plus, Parrainer la croissance, Réseau Entreprendre...

- Transmission de cas de médiation, remontées terrain des chefs d'entreprise, alertes en cas de mauvaises pratiques identifiées (exemple : abus liés au CIR) ;
- Promotion du dispositif de médiation auprès des entrepreneurs (petits-déjeuners, manifestations en région, études, partenariats média...) ;
- Animation de la Charte Relations fournisseur Responsables (exemple : le CJD s'est engagé à ce que 1 000 adhérents adhèrent à la charte).





Notre collaboration avec la Médiation Inter-entreprises s'inscrit dans l'état d'esprit qui doit régir les relations entre les start-up, les PME, les ETI, l'administration, la recherche publique, les acteurs du financement et du conseil ou encore les grands comptes : la confiance. Nous connaissons bien le rôle de la Médiation Inter-entreprises, nous la voyons agir partout sur le territoire national et nous sommes convaincus de son utilité, en particulier pour les PME innovantes.

Dans le contexte économique et social actuel qui exige de l'apaisement, de la transparence, de l'efficacité et de la convergence au service du développement individuel et collectif, la Médiation Inter-entreprises constitue un chaînon important et indispensable. L'extension de son action à l'innovation en 2014 est une évolution très positive que nous avons supportée.

Non seulement le Comité Richelieu porte les messages et les difficultés de ses membres à la connaissance de la Médiation mais il en est également un promoteur auprès de ses membres et de l'ensemble de son écosystème.



JEAN-PIERRE GERAULT
PRÉSIDENT
DU COMITÉ RICHELIEU



Une synergie solide avec les médiateurs institutionnels

En fonction des dossiers, la Médiation Inter-entreprises interagit étroitement avec d'autres médiateurs nommés par le gouvernement tels que le Médiateur des ministères économiques et financiers, le Médiateur du Crédit, le Médiateur des Marchés publics, le Médiateur des relations commerciales agricoles, la Médiatrice de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur...

- Travail complémentaire sur les dossiers de médiation en fonction des problématiques sectorielles ;
- Développement commun de compétences nouvelles et création d'un savoir-faire collectif partagé au profit des entreprises. Exemple : la Médiation Inter-entreprises a monté une collaboration avec le Médiateur des ministères économiques et financiers et la Médiatrice de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur afin de permettre aux entreprises de nous saisir en cas de difficultés liées au Crédit impôt recherche (CIR) ;
- Mise en place de partenariat de médiation. Exemple : l'INPI transmet ses dossiers sensibles à la Médiation Inter-entreprises en échange de quoi elle apporte son expertise sur la propriété intellectuelle.



Je traite en dernier recours amiable et en toute indépendance des litiges entre les usagers, particuliers et entreprises, de ces ministères et les administrations concernées (litiges fiscaux, douaniers, relatifs aux Urssaf, aux créances des collectivités territoriales..).

Avec la Médiation Inter-entreprises s'est développée une coopération fructueuse au service des entreprises, notamment dans le domaine du crédit impôt-recherche (CIR). Cette coopération entre médiateurs, en liaison avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, prouve chaque jour son efficacité. À la demande de Pierre Pelouzet, je m'emploie à accélérer le versement des CIR et à faciliter les expertises nécessaires en cas de litige fiscal sur la qualification de recherche ou le caractère innovant de certaines actions.

Par leur accessibilité, leur écoute des entrepreneurs, leur rapidité d'intervention, leur impartialité, nos médiations, conjuguées, contribuent au renforcement du financement des entreprises, et notamment des PME, pour une meilleure compétitivité.



EMMANUEL CONSTANS
**MÉDIATEUR DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS**





Les rapports entre le monde de l'éducation et notamment de l'enseignement supérieur, avec les chefs d'entreprise, sont une question centrale. Pour mener à bien une innovation, le parcours peut parfois être sinueux. La médiation peut intervenir dans le cadre de conflits collectifs et même institutionnels. Dans le cadre de la mission Innovation de la Médiation Inter-entreprises, Pierre Pelouzet et son équipe ont pris notre attaché pour participer, en tant que de besoin, au règlement des litiges avec les institutions, notamment lorsque cela concerne des problématiques relatives à l'aboutissement de projets innovants.

La Médiation Inter-entreprises entretient des relations très fluides et faciles avec le cabinet de la secrétaire d'Etat, tout comme avec les autres services du ministère. Pourquoi est-ce si aisément : parce que la Médiation Inter-entreprises se présente comme une réelle alternative au règlement des litiges, une force de propositions dans l'objectif de faire des recommandations d'amélioration des diverses et complexes procédures du crédit impôt recherche, mais pas seulement. En ce sens, elle joue pleinement son rôle de médiateur.



MONIQUE SASSIER

**MÉDIATRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**





Le Médiateur des relations commerciales agricoles est une médiation institutionnelle saisie par les parties à un contrat de tout litige relatif à la vente de produits agricoles ou alimentaires. Dans l'exercice de ma mission, je me réjouis de l'action engagée avec le label Relations fournisseur Responsables, qui contribue à la loyauté et à l'apaisement des relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs dans mon secteur par l'établissement d'un cadre de travail dégagé de ces multiples sources de différends au quotidien. L'écoute et le dialogue promus par le label m'aideront assurément à concilier les positions des parties en litige pour qu'elles travaillent ensemble à l'essentiel : offrir au consommateur, dans la durée, un produit de la meilleure qualité au meilleur prix négocié dans l'intérêt commun de l'ensemble de la filière agroalimentaire, du producteur au consommateur.



FRANCIS AMAND
**MÉDIATEUR DES RELATIONS
COMMERCIALES AGRICOLES**

■ **Une étroite collaboration avec les directions du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique**

La Médiation Inter-entreprises interagit quotidiennement avec la Direction générale des entreprises, la Direction générale des finances publiques, la Direction générale du trésor, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes...

- Co-construction de réflexions communes, de groupes de travail, collaboration active dans le cadre des projets de loi ;
- Organisation et déploiement du réseau des médiateurs délégués sur le territoire ;
- Association aux médiations de filières ;
- Suivi de l'évolution de la qualité des relations inter-entreprises.





Le secteur agroalimentaire, premier secteur industriel français, a conscience qu'il peut gagner en compétitivité en améliorant les relations entre les acteurs économiques d'une même chaîne de valeur. L'enjeu concerne ici tous les maillons de la chaîne, de la production agricole jusqu'à la grande distribution, en passant par la première et seconde transformation. La Médiation Inter-entreprises, dans son approche collective, a permis de définir un référentiel et un label spécifique à l'agroalimentaire sur lequel les entreprises de toute la filière peuvent désormais s'appuyer pour enclencher une dynamique et faire évoluer les pratiques. Ces outils, qui ont pu voir le jour grâce à la mobilisation des représentants professionnels, doivent maintenant être largement diffusés car l'objectif ne sera atteint que si un maximum d'entreprises s'engagent dans la démarche.



SERGE LHERMITTE
**DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL POUR LES
INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES**





MISSION INNOVATION



Mission innovation

Le 13 mars 2014, dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Une nouvelle donne pour l'innovation », le gouvernement a souhaité étendre la mission de la Médiation Inter-entreprises aux problématiques entrepreneuriales liées à l'innovation.

Il a donc été demandé :

- de traiter les litiges relatifs à la propriété intellectuelle entre entreprises, mais aussi entre entreprises et laboratoires ;
- d'élaborer une feuille de route pour simplifier et fluidifier l'octroi du Crédit impôt recherche et du Crédit impôt innovation, d'étendre la Charte PME Innovantes (signée par 19 grands comptes de l'APE en décembre 2012) à l'ensemble du secteur privé ;
- de mobiliser en liaison avec la Médiation des marchés publics les acheteurs publics pour atteindre l'objectif de 2 % de commande publique consacrée à l'innovation ;
- de formuler des recommandations pour mieux prendre en compte l'achat innovant dans le droit, de préconiser avec la Médiation du crédit les recommandations pour faciliter le financement de l'innovation.



C'est au travers de la participation de Pierre Pelouzet au Congrès 2014 du Réseau C.U.R.I.E. (association qui fédère les professionnels de la valorisation de la recherche publique en France) que nous avons pu initier le travail entrepris sous l'égide de la Mission Innovation de la Médiation Inter-entreprises. La démarche proposée nous semble à très haute valeur ajoutée car elle ne se limite pas à proposer un accompagnement pour permettre à des acteurs en situation de conflit de trouver une voie de sortie. Le travail amorcé avec Philippe Berna, en charge de la Mission Innovation, vise essentiellement à proposer aux acteurs un ensemble d'outils à même de faciliter et d'accélérer la mise en place de collaborations entre entreprises et laboratoires publics de recherche, afin de prévenir l'apparition de difficultés. L'accompagnement de la Médiation Inter-entreprises, en rassemblant des acteurs de tous horizons dans un environnement non partisan, constitue un atout majeur pour nourrir un dialogue apaisé entre acteurs publics et privés.

Cette action, pédagogique et préventive, contribuera sans aucun doute à renforcer la confiance mutuelle entre entreprises et acteurs de la valorisation de la recherche publique.



NICOLAS CARBONI
PRÉSIDENT
DE RÉSEAU C.U.R.I.E.



Point sur les avancées des travaux déjà engagés

■ **Améliorer la compréhension et l'utilisation du crédit impôt recherche (CIR) et du crédit impôt innovation (CII)**

- Mise en place de médiations spécifiques aux problèmes liés au CIR ou CII. En liaison avec le Médiateur des ministères économiques et financiers et le Médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, la Médiation Inter-entreprises mène une phase d'expérimentation. À ce jour, les dossiers ont été clôturés positivement à 90 % ;
- Crédit d'un dispositif de référencement attestant des bonnes pratiques des Acteurs du conseil en Innovation (consultants, cabinets de conseil, experts-comptables...) : un comité de pilotage et des groupes de travail lancés en juin 2014 vont proposer un format de labellisation d'ici à mi-2015.

■ **Améliorer les mécanismes de transferts entre acteurs de la recherche publique (laboratoires de recherche, SATT, CNRS, CEA) et entreprises innovantes (starts-up, TPE et PME)**

- Mise en place de médiations en cas de litiges liés à des transferts de technologie entre acteurs publics (laboratoires publics, SATT, CNRS, CEA...) et entreprises. Premiers cas de médiations en cours ;
- Lancement d'un groupe de travail « Recherche publique et PME Innovantes » avec le réseau Curie et les représentants des PME Innovantes.



Début 2014, le gouvernement a élargi le champ d'action de la Médiation Inter-entreprises en lui confiant la mission Innovation. Les préoccupations communes de l'INPI et de Pierre Pelouzet nous ont rapidement conduits à unir nos efforts et à œuvrer ensemble à la mise en place d'une structure de médiation spécialisée en propriété intellectuelle. 15 % des médiations concernent ce type de conflit entre les PME et leurs clients, entre les laboratoires de recherche et leurs partenaires, entre les entreprises et les administrations. Nous n'en sommes qu'au début du déploiement. Je suis convaincu que l'alliance des talents des médiateurs bénévoles aux compétences des experts de l'INPI, est une réelle opportunité pour nos entreprises.



YVES LAPIERRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'INPI





Améliorer la protection de la propriété intellectuelle et industrielle

L'un des freins au développement de la propriété intellectuelle est la crainte solidement ancrée, notamment parmi les PME, de ne pouvoir faire valoir ses droits en cas de contentieux. La valorisation de l'innovation est toutefois indissociable des outils permettant sa protection. Dans le cadre du contrat d'objectifs et de performances signé entre l'INPI et sa tutelle, il est très vite apparu que les dispositifs actuels de règlement des conflits devaient être complétés par l'instauration d'une structure de médiation spécialisée en propriété intellectuelle.

Une convention avec l'INPI portant notamment sur la mise en place de médiations en cas de litiges liés à la propriété intellectuelle et industrielle entre entreprises, a ainsi été signée.



Participer à la rédaction de conventions de partenariat avec les acteurs publics et privés de l'innovation (convention financement, extension et déploiement de la Charte PME Innovantes)

- Lancement du «Club des 19» pour promouvoir la Charte PME Innovantes ;
- Lancement d'un groupe de travail Charte PME Innovantes avec Pacte PME.



L'association Pacte PME est pilotée de manière paritaire par les PME et les grands comptes. En 2014, elle a mis sur pied l'Observatoire Pacte PME afin de vérifier l'impact des grands comptes sur le développement des PME françaises. Cet observatoire va émettre un avis annuel sur chacun des grands comptes membres de Pacte PME. Il est délivré sur la base du plan d'actions PME de chaque grand compte, d'une enquête fournisseurs à laquelle plus de 12 000 PME ont participé, et d'indicateurs chiffrés fournis par l'INSEE, dont la part des achats attribués aux PME. Pour ce premier exercice, l'Observatoire a décerné un avis positif à 34 grands comptes.

Parce que l'association Pacte PME et la Médiation Inter-entreprises œuvrent en faveur d'un objectif commun, il a été proposé à Pierre Pelouzet de présider l'Observatoire Pacte PME et la nouvelle Charte PME Innovantes. Un comité de pilotage «Innovation ouverte» a été créé afin de travailler sur les indicateurs de suivi de la co-innovation entre PME et grands comptes, les pratiques recommandées en matière de propriété intellectuelle



CHRISTOPHE DE MAISTRE

**PRÉSIDENT
DE PACTE PME**



CHARTE PME INNOVANTES



Signature de la Charte PME Innovantes – 18 décembre 2012

Celle-ci vise à promouvoir l'achat innovant et responsable en faveur des PME. Les principales entreprises à capitaux publics se sont engagées à aider leur réseau de PME à concrétiser leurs projets d'innovation et à contribuer de manière décisive à leur développement futur. Les 19 grands comptes signataires de la Charte PME Innovantes doivent montrer l'exemple en la matière (accès à la stratégie des donneurs d'ordre, garantie de propriété intellectuelle, mise en place de contrats simplifiés, des bases logistiques pour accéder aux marchés étrangers...) Pierre Pelouzet a en charge son déploiement opérationnel et le pilotage de son Comité de suivi, aux côtés de l'APE, de la DGE. Pour ce faire, la Médiation Inter-entreprises travaille en étroite collaboration avec Pacte PME, association dont les bonnes pratiques sont à l'origine du texte de la Charte PME Innovantes.





UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES



Dispositif d'accompagnement et de régulation des filières industrielles

Soutenir la création d'écosystèmes économiques par la structuration des filières économiques françaises est une action clé de la Médiation Inter-entreprises. Pierre Pelouzet a décidé de mettre en place des médiations de filière au sein même des filières du Conseil national de l'industrie (CNI). Ces nouvelles instances de médiation propre à chaque filière industrielle fonctionnent en liaison avec les fédérations professionnelles. Les médiations de filière peuvent être individuelles ou collectives.

Comment ça marche ?

- La Médiation Inter-entreprises désigne un médiateur national délégué pour chaque filière industrielle stratégique (définies dans le cadre du CNI) ;
- La filière désigne une personnalité qualifiée reconnue par l'ensemble des acteurs de la filière comme référent et point d'entrée en médiation. Sa mission est de promouvoir la médiation auprès de ses pairs et de rassurer les chefs d'entreprise, quant à la peur des mesures de rétorsion ;
- Un dispositif de communication doit être mis en place auprès des chefs d'entreprise de la filière pour les informer. En cas de saisine entre acteurs de la filière, la personnalité qualifiée fait remonter la demande auprès du médiateur national délégué, qui facilitera la mise en place d'une médiation pour trouver un accord entre les parties.



La Médiation Inter-entreprises est née des réflexions et recommandations des États généraux de l'industrie de 2009-2010. Sa création, l'une des toutes premières mesures à être opérationnelle, a rapidement permis de rassembler grandes et petites entreprises autour d'une volonté de partager une vision stratégique de long terme et d'essayer de sortir d'une relation « donneur d'ordre-sous-traitant » basée sur la seule logique du prix le plus bas. De gros progrès ont été accomplis et les résultats sont perceptibles mais beaucoup restait à concrétiser.

En abordant résolument le travail au niveau de chacune des filières industrielles, la Médiation Inter-entreprises a permis de nouveaux progrès respectant les spécificités de chaque filière. Cette démarche proche de la réalité du terrain a porté ses fruits, et elle est perçue très positivement par les comités stratégiques de filières (CSF) du Conseil national de l'industrie (CNI). L'action de la Médiation Inter-entreprises est incontestablement devenue un maillon clé de l'effort de restructuration de l'industrie et de réindustrialisation de la France au profit de la croissance et de l'emploi, qui est la mission qui nous rassemble au sein du Conseil National de l'Industrie.



JEAN-FRANCOIS DEHECQ
**PRÉSIDENT DU COMITÉ NATIONAL
DE L'INDUSTRIE (CNI)**



Focus sur quelques filières

Filière ferroviaire

Consciente de ses besoins de structuration, en particulier dans les relations clients-fournisseurs, la filière ferroviaire a mené une vaste réflexion avec les équipes de la Médiation Inter-entreprises. Ceci a abouti dans un premier temps à la signature du préambule ferroviaire de la Charte Relations fournisseur Responsables. Puis dans ce même esprit, et dans le cadre du contrat de filière signé le 11 janvier 2013, Pierre Pelouzet et Louis Nègre, Président de la FIF et Vice-Président du Comité Stratégique de la Filière Ferroviaire, ont lancé la toute première médiation de filière. Tous deux ont annoncé la mise en place d'un binôme exclusivement dédié à la filière industrielle ferroviaire. Depuis, un dialogue permanent entre acteurs de la même chaîne de valeur a été instauré.

Filière ingénierie et conseil en technologies

Depuis le début des années 2000, le secteur de la R&D industrielle s'est considérablement professionnalisé. Avec près de 35 % d'activité de R&D sous-traitée, les donneurs d'ordres ont souhaité organiser leur fonctionnement et en améliorer la performance. Cette amélioration s'est faite notamment par une démarche de rationalisation d'achat des prestations des SICT (sociétés d'ingénierie et de conseil en technologies). Celles-ci ont répondu présentes pour accompagner les défis de leurs grands clients, et ont amélioré leur réactivité, travaillé leur modèle de développement et optimisé leurs structures pour y faire face. À certaines reprises, la démarche d'amélioration permanente des acteurs de l'industrie a fait l'objet de dérives qui n'ont pas été corrigées et dont les excès pèsent sur la profession et nuisent au développement d'une ingénierie nationale de premier rang, tant du côté des grands



La crise économique ayant révélé des difficultés importantes dans la relation entre des sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies (SICT), des PME en particulier, et des grands clients industriels, Syntec-Ingénierie a sollicité la Médiation Inter-entreprises pour normaliser ces relations en réinstituant un dialogue constructif entre les acteurs. Réunissant industriels et ingénieristes, la Médiation Inter-entreprises a encadré l'adaptation de la Charte Relations fournisseur Responsables au secteur de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies (ICT), sur la base de principes d'application acceptés par toutes les parties prenantes en mai 2014. Pour pérenniser ce nouvel état d'esprit, une méthode permettant de valoriser une éthique professionnelle respectueuse et génératrice de valeur entre les acteurs a été définie concrètement : l'Observatoire de Valorisation de l'Éthique dans la relation entre Donneurs d'ordres et sociétés d'ICT (OVALE). Depuis, les missions de la Médiation Inter-entreprises ayant été étendues à l'innovation, Syntec-Ingénierie a de nouveau saisi l'instance afin que soient abordées sereinement les problématiques liées au CIR (Crédit Impôt Recherche).



KARINE LEVERGER
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE
DE SYNTEC INGÉNIERIE



comptes que de celui des SICT. Pour l'ensemble des acteurs de l'industrie, il est devenu nécessaire de mettre en place un organe de dialogue où ces problèmes peuvent être traités à savoir OVALE (Observatoire de valorisation de l'Éthique dans la relation entre Donneurs d'Ordres et SICT)

Filière numérique

Le 4 juillet 2014, des grands donneurs d'ordre se sont réunis pour signer le premier accord dans le domaine des prestations informatiques en matière de relations clients-fournisseurs, sur la base de la Charte Relations fournisseur Responsables. BPCE, La Banque Postale, EDF, Orange, Société générale, Thalès se sont engagés dans cet accord, en présence des organisations socio-professionnelles CINOV-IT, GIE FreeAsap et Munci. Ce premier accord est l'issue d'une médiation collective menée par Jean-Philippe ROBIC, médiateur national délégué au sein de la Médiation Inter-entreprises. De nombreux acteurs se sont réunis à plusieurs reprises afin de définir un nouveau cadre de travail concret pour l'ensemble des acteurs de la filière. Des groupes de travail dédiés par métier ont été instaurés afin de résoudre point par point les difficultés exprimées : organisation et traçabilité de la sous-traitance, accès direct des PME/TPE aux donneurs d'ordre, délais de paiement, propriété intellectuelle, communication. Les signataires de l'accord ont convenu de respecter les 10 engagements de la Charte Relations fournisseur Responsables mais également des engagements spécifiques au secteur des prestations informatiques qu'ils ont définis ensemble.



Le G5 Santé a signé la Charte Relations fournisseur Responsables et s'est engagé à respecter les 10 engagements pour des achats responsables qui la composent. Portée par la Médiation Inter-entreprises, cette démarche vise à accroître la solidarité de filière et à créer un véritable «Écosystème Santé France» par la mise en œuvre de relations inter-entreprises équilibrées et un soutien sans faille aux nombreuses PME, essentielles au secteur de l'industrie pharmaceutique.

La création de plusieurs Clubs Santé dans des pays prioritaires pour le développement de nos entreprises comme la Chine, la Russie, le Brésil ou encore l'Algérie, a facilité les échanges entre grands groupes et PME françaises sur ces territoires. À titre d'exemple, le Pavillon France, mis en place en août 2014 à Pékin lors des Rencontres Santé France Chine, a réuni 33 exposants, grandes et petites entreprises, pour promouvoir ensemble auprès des autorités chinoises une offre globale française en santé.



MARC DE GARIDEL
PRÉSIDENT DE L'IPSEN
ET VICE-PRÉSIDENT DE LA FILIÈRE SANTÉ





VERS UNE MUTATION DES COMPORTEMENTS



Vers une mutation des comportements

Au-delà de la résolution des litiges commerciaux, la Médiation Entre-entreprises a pour mission de faire évoluer positivement et durablement les comportements des acteurs concernés par les relations client-fournisseur. Plusieurs initiatives ont vu le jour depuis 2010 pour faire bouger les lignes, dont la création avec la CDAF, de la Charte et du Label Relations fournisseur Responsables ainsi que l'élaboration d'un Agrément délivré aux organismes de conseils et formation professionnelle.



La Charte Relations fournisseur Responsables

La Charte Relations fournisseur Responsables a été conçue en 2010 afin d'inciter les entreprises à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs. Elle comprend 10 engagements pour des achats responsables. L'objectif est de faire évoluer les relations entre clients et fournisseurs afin de construire dans un cadre de confiance réciproque, une relation durable et équilibrée. Signée pour la première fois en février 2010 à Bercy, plusieurs cérémonies de signature ont ensuite été organisées au niveau national et régional.



Les dirigeants de PME qui souhaitent voir évoluer la politique d'achat de leurs clients ont un devoir d'exemplarité en étant vertueux avec leurs fournisseurs. Initiateurs depuis plus de dix ans des démarches de performance globale, les adhérents du CJD sont en avance sur ces questions engageant la responsabilité de l'entreprise envers ses fournisseurs et son territoire. C'est pour cette raison que de nombreux adhérents du CJD ont déjà signé la Charte Relations fournisseur Responsables. Notre ambition est qu'à la fin 2015, nous soyons 1000 à être ainsi engagés.

Cette ambition que nous partageons avec la Médiation Inter-entreprises, répond à un enjeu de visibilité et de déploiement de la charte. Cette ambition doit aussi permettre à la médiation, accompagnée du CJD, d'initier des grands groupes à des achats sur les territoires, dans les PME, là où se font les emplois en France, et donc là où se créent les richesses nécessaires au développement des petits et grands acteurs de notre économie.



RICHARD THIRIET
**PRÉSIDENT DU CENTRE DES
JEUNES DIRIGEANTS (CJD)**

Plus de 700 entreprises sont aujourd’hui signataires de la Charte Relations fournisseur Responsables, parmi lesquelles figurent la majorité des entreprises du CAC 40. À noter que les principales organisations socioprofessionnelles l’ont officiellement soutenue à l’instar du MEDEF, de la CGPME, de l’APCMA et de l’UPA.

L’intérêt de la Charte Relations fournisseur Responsables est double :

- elle permet aux signataires de faire savoir et officialiser leur volonté de s’inscrire dans une relation partenariale « gagnant-gagnant » avec leurs fournisseurs ;
- elle entraîne la nomination d’un médiateur interne au sein de l’entreprise signataire afin de faciliter le règlement des éventuels litiges avec des fournisseurs.

Le volume d’achat total réalisé par l’ensemble des signataires représente 450 milliards d’euros annuels. L’ampleur de ce volume d’achat et le nombre significatif de signataires font de cette charte un véritable référentiel de bonnes pratiques, une bible de l’achat responsable. La Médiation Inter-entreprises s’attache à faire vivre au quotidien la Charte Relations fournisseur Responsables et à accompagner sa communauté de signataires dans leurs démarches de progrès.

Un plan d’action – lancé en collaboration étroite avec la Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France (CDAF) – prévoit la tenue régulière de comités de pilotage ainsi qu’un programme de plusieurs formations sur les techniques de médiation et les 10 engagements de la Charte Relations fournisseur Responsables. Ces formations sont délivrées, en liaison avec l’IGPDE, aux signataires, aux médiateurs nationaux/régionaux et aux candidats à l’Agrément. Soit 2 400 heures de formation délivrées sur l’année 2014.



L'obtention, en juin 2014, par le groupe Michelin du Label Relations fournisseur Responsables, décerné par la Médiation Inter-Entreprises, constitue une marque forte de reconnaissance, mais aussi un devoir d'exigence.

Reconnaissance, car ce label confirme nos efforts d'exemplarité dans nos interactions avec nos fournisseurs conformément à notre démarche Performance et Responsabilité Michelin.

Exigence, car nous travaillons au quotidien avec nos équipes pour décliner ces principes en actes en Asie, en Amérique du Nord et en Europe.

C'est ainsi que sont d'ores et déjà traduits en 13 langues nos «Principes des Achats Michelin». En 2015, sur tous ces territoires, nous poursuivrons nos efforts d'impulsion et d'harmonisation de nos meilleures pratiques.

C'est cette dynamique vertueuse de respect et de responsabilité tout au long de la chaîne de valeur, du fournisseur jusqu'au client, qui nous permettra de préparer au mieux la future norme ISO 20400 sur les achats responsables.



JEAN-DOMINIQUE SENARD
PRÉSIDENT
DU GROUPE MICHELIN



■ **Le Label Relations fournisseur Responsables**

Créé le 20 décembre 2012, le Label Relations fournisseur Responsables s'inscrit dans le prolongement et la mise en application des 10 engagements définis par la Charte Relations fournisseur Responsables.

Il vise à distinguer les entreprises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Attribué pour une période de trois ans, le label certifie des donneurs d'ordre attachés à des pratiques d'achat responsables et vertueuses. Il vient ainsi attester du respect des bonnes pratiques défendues par la Médiation Inter-entreprises, la Médiation des Marchés publics et la Compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF).

Pour obtenir le Label Relations fournisseur Responsables, l'organisation candidate – publique ou privée – doit au préalable se soumettre à une mission d'évaluation conduite par un cabinet d'audit expert dans le domaine des notions de la responsabilité sociétale des organisations. Des audits de suivi ont lieu chaque année sur les critères rédhibitoires afin de s'assurer de la permanence des bonnes pratiques de l'entreprise labellisée.

Les 23 labellisés (décembre 2014) sont :

- | | |
|---|---|
| ■ LEGRAND | ■ LFB |
| ■ SNCF | ■ GUTENBERG NETWORK SQUARE |
| ■ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | ■ SEALOCK |
| ■ THALÈS | ■ ALLIANZ Achats Frais généraux |
| ■ SILEC CABLE | ■ TF1 Hors droits audiovisuels |
| ■ UGAP | ■ ADP |
| ■ ALCATEL LUCENT FRANCE | ■ MICHELIN |
| ■ FRANCE TELECOM - ORANGE France | ■ TOTAL Holding & Marketing France |
| ■ NEXTER SYSTEMS | ■ SAFRAN SNECMA Moteurs d'avion |
| ■ SANOFI France | ■ SCHNEIDER ELECTRIC France |
| ■ ALSTOM Transport France | ■ MINISTÈRE DE LA DÉFENSE |



Considérant que l'amélioration des relations fournisseurs constituait un élément clé au service de la compétitivité recherchée, le Groupe Thales s'est très tôt engagé dans cette voie du développement et du maintien d'un haut niveau de qualité de la relation avec ses partenaires PME et ETI. Cela s'est traduit concrètement par notre contribution à l'élaboration de la Charte Relations fournisseur Responsables puis notre engagement formel par sa signature dès le 11 février 2010 ; cette charte participe à construire la confiance dans la relation.

Le Label Relations fournisseur Responsables, remis à Thales le 20 décembre 2012, s'inscrit dans le prolongement de la Charte : il constitue une étape qui valorise notre engagement initial. La labellisation est une démarche de maturité mais aussi d'exigences et nous vivons le label au quotidien comme un vecteur d'amélioration continue dans un cadre où il s'agit de partager des valeurs pour maintenir un environnement relationnel équilibré et responsable.



ALAIN MONJAUX
DIRECTEUR DE LA RELATION FOURNISSEURS
ET MÉDIATEUR INTERNE POUR LES PME - GROUPE THALES





La maîtrise des risques sociaux, environnementaux et d'éthique par les grands donneurs d'ordre dans les affaires de leurs fournisseurs et sous-traitants est devenue un sujet sensible. Elle fait l'objet de controverses liées à des incidents ayant des conséquences évidentes sur la réputation des marques. Des impacts matériels sont parfois non négligeables.

En France, sous l'impulsion des pouvoirs publics, la création de la Médiation Inter-entreprises, la signature par de nombreux donneurs d'ordre de la Charte Relations fournisseur Responsables, marquant leur volonté de conduire des relations saines et équilibrées avec leur chaîne d'approvisionnement, concourent à la pérennité du tissu économique, en particulier des PME.

Le Label Relations fournisseur Responsables vient utilement garantir l'alignement des pratiques sur les engagements donnant en quelque sorte la preuve du passage de la parole aux actes. Les candidats ont tout à y gagner, l'évaluation qui précède son attribution éventuelle, est un outil puissant de détection de marges de progrès et permet d'élever le niveau d'exigence interne.



NICOLE NOTAT

**PRÉSIDENTE
DE VIGEO**





Chez Système U, nous sommes depuis longtemps convaincus de l'importance et de l'intérêt du dialogue. Ceci tient certainement à l'organisation coopérative du groupement dans laquelle les décisions importantes sont débattues et partagées, mais également parce que les relations inter-entreprises doivent évoluer avec l'époque.

Aujourd'hui, dépasser les conflits et les rapports de force permet de se concentrer sur la croissance et l'innovation, deux points dorénavant les seuls permettant aux entreprises, et plus particulièrement aux PME et aux ETI, de croître et ainsi de participer au redressement économique.

C'est avec cette ambition que Système U s'est engagé dans les travaux de la Médiation Inter-entreprises et dans le Label Relations fournisseur Responsables, car notre métier de commerçants en relation à la fois avec la production, la transformation et le consommateur-citoyen nous confère une réelle responsabilité sociétale qu'il est de notre devoir d'assumer.



SERGE PAPIN
PRÉSIDENT DE
SYSTÈME U



LANCEMENT DU LABEL RELATIONS FOURNISSEUR RESPONSABLES – FILIÈRE AGROALIMENTAIRE



Lancement du label – jeudi 6 novembre 2014

Durant plus d'un an, un travail de fond a été mené par la Médiation Inter-entreprises avec les principaux acteurs de la filière agroalimentaire afin de créer une déclinaison du label Relations fournisseur Responsables attestant de relations équilibrées entre distributeurs, industriels, coopératives et fournisseurs. Ces discussions ont abouti à la rédaction de principes communs qui ont été signés le 6 novembre 2014, par l'ANIA, FCD, Coop De France, Auchan, Carrefour, Cora et Système U. Par ailleurs, Casino et Intermarché ont signalé qu'ils signeraient très prochainement. Ces principes constituent une base concrète pour les entreprises qui vont s'engager volontairement dans le Label Relations fournisseur Responsables, et peuvent servir de cadre aux négociations annuelles qui ont lieu chaque année dans la filière. Serge Papin a d'ores et déjà déclaré être candidat au Label Relations fournisseur Responsables et Auchan s'est prononcé en faveur de la démarche.

■ **Un agrément délivré aux cabinets de conseil/formation et aux mastères spécialisés**

Depuis 2011, la Médiation Inter-entreprises et la CDAF ont mis en place un système d'Agrément des cabinets de conseil et des organismes de formation. Les entreprises signataires de la Charte Relations fournisseur Responsables peuvent avoir besoin de recourir à des cabinets de conseil ou de formation pour :

- professionnaliser leurs équipes achats, notamment pour mettre à jour leurs compétences quant aux 10 engagements pour des achats responsables énoncés dans la charte ;
- sensibiliser les collaborateurs concernés par les différentes étapes du processus d'achat en relation avec les fournisseurs, pour améliorer la construction de relations durables et équilibrées ;
- aider les entreprises à se familiariser avec la médiation ou à professionnaliser leurs médiateurs internes.

Les changements de comportements et de pratiques achats que la Médiation Inter-entreprises accompagne passent notamment par la formation des acheteurs de demain. Les mastères spécialisés proposés par Grenoble École de Management et INSEEC ont reçu l'Agrément. Ces deux écoles forment aujourd'hui leurs étudiants aux enjeux et pratiques liés aux achats collaboratifs. D'autres dossiers de mastères candidats à l'Agrément sont en cours d'évaluation.

Charte 
RELATIONS FOURNISSEUR
RESPONSABLES Formateur agréé

Charte 
RELATIONS FOURNISSEUR
RESPONSABLES Consultant agréé

■ **Les travaux normatifs**

La Médiation Inter-entreprises travaille depuis quatre ans en liaison avec l'ObsAR et l'Agence française de normalisation (Afnor) sur une adaptation de la norme Iso 26 000 en vue de développer un nouveau référentiel spécifique à l'achat responsable. La première étape a été de publier une norme proposant des recommandations aux décideurs et acheteurs souhaitant maîtriser leurs coûts, tout en anticipant les risques sociaux et environnementaux des achats : la norme NF X 50-135, aussi appelée norme « Achats Responsables ».

Cette norme française est à l'origine de la création d'un nouveau projet de norme internationale ISO Sustainable Procurement avec le Project Committee PC 277 qui rassemble à ce stade 29 pays. La France co-préside ces travaux avec le Brésil et la Médiation Inter-entreprises participe activement à la commission miroir française et aux réunions internationales. En s'inspirant de la norme de référence ISO 26 000 sur la responsabilité sociale des organisations, l'objectif de cette future norme est de donner aux acheteurs publics et privés des lignes directrices et d'être un outil opérationnel pour déployer la responsabilité sociétale dans les fonctions et processus achats des organisations.

Dans ce contexte, la Médiation Inter-entreprises, la CDAF, l'ObsAR et l'Afnor ont décidé de coopérer pour veiller à la cohérence entre l'évolution du Label Relations fournisseur Responsables existant et la future norme internationale Iso Sustainable Procurement. Les particularités nationales seront traitées de manière à être compatibles avec la norme internationale, à horizon 2016. Cette évolution du dispositif de labellisation permettra aux entreprises de valoriser leur label non seulement en France mais aussi à l'étranger tout en bénéficiant de la reconnaissance d'une norme internationale. Les différents partenaires du dispositif vont continuer à œuvrer pour assurer la meilleure prise en compte possible des pratiques et positions françaises dans la norme internationale.

La Médiation Inter-entreprises a porté ses efforts sur ce nouveau projet normatif afin de mettre en lumière les meilleures pratiques d'achats responsables sur la scène internationale, d'autant que la norme ISO 37 500 Outsourcing n'a pas vocation à être reprise dans la collection française. Dans une volonté de simplification et de lisibilité, le principe de la convergence de cette norme internationale Iso Sustainable Procurement avec le référentiel du Label Relations fournisseur Responsables, a été annoncé par Pierre Pelouzet lors de la réunion de l'OCDE à Paris en juin 2014.



Les relations entre entreprises et fournisseurs sont aujourd'hui clé dans le cadre d'une relation durable et responsable. La Médiation Inter-entreprises nous rappelle que nous ne sommes pas seuls à rechercher la compétitivité et qu'elle n'en sera d'ailleurs plus forte que si elle est partagée. C'est une des responsabilités des grands groupes comme le nôtre que d'accompagner les PME françaises qui travaillent à nos côtés dans cette recherche de compétitivité.

Cependant, les pratiques d'achats responsables doivent pouvoir se valoriser, s'harmoniser au niveau mondial au travers d'un référentiel unique. On a vu se multiplier, ces dernières années, le nombre de normes applicables aux produits respectueux de l'environnement. En ce sens, le développement d'une norme ISO Achats Responsables, lancée en 2014, va répondre à ces objectifs. Nul doute que cette norme internationale permettra une réelle uniformisation des lignes directrices en matière d'achats durables et par là même, servira la compétitivité des entreprises françaises sur les marchés internationaux.



PIERRE PRINGUET
PRÉSIDENT DE L'AFEP, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE PERNOD RICARD





Pierre Pelouzet a été d'un grand soutien pour acter le principe de convergence entre le Label Relations fournisseur Responsables et la future norme ISO « Sustainable Procurement », tant attendu par nos entreprises et organismes publics français. Il a fallu susciter l'adhésion de multiples parties prenantes telles que l'Afnor, la CDAF, l'ObsAR, la Plateforme RSE, l'AFEP...

Par ailleurs, l'implication des équipes de la Médiation Inter-entreprises dans la délégation française s'est également avérée très précieuse pour faire valoir de nombreuses exigences françaises dans le cadre de ces négociations internationales, notamment lors de la dernière réunion de normalisation à Singapour en novembre 2014.

Je tiens donc à les remercier chaleureusement pour leur action déterminante dans ces démarches très utiles pour la communauté française.



JACQUES SCHRAMM

**PRÉSIDENT DE A2 CONSULTING/ET VICE-PRÉSIDENT DE L'OBSAR
PRÉSIDENT DU COMITÉ NORME ISO SUSTAINABLE PROCUREMENT**



ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE



PIR 26

Environnement réglementaire

L'un des enjeux clés de la Médiation Inter-entreprises est de veiller à la qualité des relations entre les fournisseurs et leurs clients, levier indispensable au développement de la compétitivité. La Médiation Inter-entreprises est donc particulièrement vigilante à ce que les pratiques inter-entreprises s'inscrivent dans un cadre équilibré et responsable. Ce volet se concrétise à la fois par le suivi des dispositifs légaux par les acteurs en cause, et par la traduction de ces enjeux dans les textes réglementaires. De ce fait, plusieurs chantiers ont été investis par la Médiation Inter-entreprises.

La dénonciation du racket au CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi)

Dès le mois de mars 2013, soit à peine deux mois après sa mise en place, la Médiation Inter-entreprises a été interpellée par certains acteurs économiques, moteurs dans le secteur des services, au motif que certaines grandes entreprises exigeaient de leurs fournisseurs de leur imputer le CICE sur le prix de leurs fournitures et de leur accorder ainsi une diminution des prix. Le Médiateur national a été saisi collectivement par une fédération professionnelle et a largement dénoncé publiquement ce «racket au CICE», qui est devenu officiellement la 37^e mauvaise pratique identifiée par la médiation en matière de relations inter-entreprises. Les équipes sont parvenues à faire cesser cette pratique par les entreprises concernées en



En septembre 2013, le comité de suivi du Crédit d'Impôt pour la compétitivité et pour l'emploi (CICE) que je préside, a souhaité auditionner Pierre Pelouzet au sujet de l'existence de pratiques de «captation» du CICE par les donneurs d'ordre. Le médiateur a au cours de son audition rendu compte des cas qui ont été portés à sa connaissance et des mesures mises en place pour y mettre fin.

Les rapporteurs du comité de suivi ont poursuivi les échanges avec la Médiation Inter-entreprises et, un an après, ont revu le médiateur pour faire un point sur l'évolution de ces pratiques. Ces différents échanges ont enrichi les deux rapports du comité, notamment sur les tensions dans les relations inter-entreprises que le CICE a pu parfois susciter.

Les missions du comité de suivi ayant été étendues à l'ensemble des aides aux entreprises, nous poursuivrons nos échanges avec la Médiation Inter-entreprises s'agissant du CICE ou d'autres dispositifs pouvant influencer les relations commerciales.



JEAN PISANI-FERRY
COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DE FRANCE STRATÉGIE



mettant en place un format de médiation ad hoc. Grâce à la médiatisation de cet abus, des petites entreprises victimes de ces pratiques ont également saisi le médiateur.

Des propositions pour réduire les délais de paiement reprises dans la Loi Consommation

Malgré les divers outils déjà à la disposition des entreprises, des autorités et des juges, un déséquilibre persistait dans les relations commerciales inter-entreprises, conduisant à des pratiques contraires au cadre juridique mis en place. Lors des travaux préparatoires au projet de la loi Consommation, la Médiation Inter-entreprises a été associée au sénateur Bourquin dans le cadre de son rapport sur les relations entre donneurs d'ordre et fournisseurs dans l'industrie française. Plusieurs propositions issues du rapport ont été retenues dans la loi Consommation, notamment celles concernant le respect des délais de paiement. Issus de la loi de modernisation de l'économie de 2008, ils sont maintenus à 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture par l'article L441-6 du Code de commerce. Pour le cas des factures périodiques, ce délai ne peut pas dépasser 45 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Suite aux assises de l'entreprenariat, la levée des obstacles au regroupement des PME est apparue comme une solution à la problématique de la croissance économique et de la conquête des marchés

La Médiation Inter-entreprises s'est investie dans ce travail à l'issue de plusieurs constats partagés :

- la taille des PME ne leur permet pas de gagner des marchés, ni en France, ni à l'export ;
- le financement de leur développement est tel qu'elles ne parviennent pas à passer le seuil critique des ETI ;



La DGCCRF partage avec la Médiation Inter-entreprises un but commun : préserver l'équilibre des relations commerciales. Dans la poursuite de cet objectif partagé, nous utilisons des méthodes complémentaires et parfois semblables, telle que le conseil aux entreprises. La DGCCRF, en charge du contrôle de la loyauté des relations entre les entreprises, qui dispose à cet effet d'un pouvoir de sanction, peut aussi inviter les professionnels à cesser toute pratique abusive.

La Médiation et la DGCCRF ont ainsi pu agir de concert pour alerter les entreprises sur certaines pratiques déloyales. Il est primordial que nous puissions être, tous deux, des interlocuteurs privilégiés du monde économique, afin que l'action publique soit pertinente et efficace.

Quelle que soit la méthode utilisée, incitation ou sanction, une connaissance fine du milieu économique est indispensable. Par leur coopération, administration et Médiation Inter-entreprises peuvent ainsi s'entraider dans leur mission de veille au service de l'ordre public économique.



NATHALIE HOMOBONO

**DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE LA DGCCRF**



- les PME, elles-mêmes, ne souhaitent pas se regrouper craignant d'y perdre leur pouvoir de direction et leur identité.

Trois obstacles ont été identifiés :

- **culturel** : difficulté à inciter les PME à se regrouper et les donneurs d'ordre à penser la relation commerciale dans une logique de cotraiture ;
- **juridique** : trouver la forme juridique apte à faciliter le regroupement de PME ;
- **financier** : organiser la solidarité financière des groupements de PME, sans nuire à la sécurité des entreprises prises individuellement.

Ce travail a été mené en collaboration avec la Direction générale des entreprises, Pacte PME, Finance Innovation, la Confédération générale des PME, le Mouvement des entreprises de France, le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, Bpifrance et le Conseil national des banques. Il est appelé à être poursuivi dans le courant de l'année 2015.

■ La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt réaffirme le rôle de la Médiation dans le domaine des conflits entre grande distribution et secteur agroalimentaire

L'expérience réussie de la Médiation Inter-entreprises dans le domaine des conflits entre grande distribution et secteur agroalimentaire, ainsi que son expérience intersectorielle en matière de délais de paiement et de désengagements brutaux notamment, lui permettent d'aider à résoudre les conflits en aval de la filière, entre industriels de l'agroalimentaire et distributeurs. L'activité sur l'amont de la filière est menée en étroite collaboration avec le Médiateur des relations commerciales agricoles.



La Médiation Inter-entreprises participe au développement encouragé par les instances européennes des modes alternatifs de règlement des conflits

La médiation est ainsi encouragée comme mode alternatif de règlement des litiges en totale adéquation avec la directive européenne 2011/7/UE concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.



ON EN
PARLE!



On en parle !

■ **Bilan du «Tour de France des régions»**

À son arrivée, Pierre Pelouzet a initié un «Tour de France des régions» afin de mieux faire connaître le dispositif de la Médiation Inter-entreprises sur l'ensemble du territoire. Ces déplacements officiels ont permis d'aller à la rencontre des représentants de l'État, des principaux organismes socio-professionnels, des acteurs des filières industrielles stratégiques et des chefs d'entreprise.

Les visites ont également pour but de promouvoir les outils dits «préventifs» de la Médiation Inter-entreprises, que sont la Charte et le Label Relations fournisseur Responsables. Cette approche collaborative, au service d'un changement profond des pratiques d'achats dans notre pays, s'appuie localement sur les filières et les branches professionnelles afin d'assurer un relais et un ancrage durable dans la vie économique. À ce titre, les réunions de travail organisées en présence des préfets, commissaires au redressement productif, DIRECCTE, organismes socioprofessionnels et la communauté entrepreneuriale, contribuent à l'amélioration des interactions des entreprises avec leurs écosystèmes publics ou privés. Ces déplacements permettent également de communiquer sur le dispositif auprès des médias locaux afin d'informer et sensibiliser les chefs d'entreprise de la région.



Dans une région comme PACA, la Médiation Inter-entreprises représente une trentaine de nouveaux dossiers par an. Le retour d'expérience montre que 70 % des dossiers conduisent à une issue favorable, permettant de trouver une solution au litige qui oppose les parties. C'est un dispositif particulièrement efficace, qui est opéré en toute confidentialité par une équipe de 4 médiateurs délégués régionaux répartis sur la région.

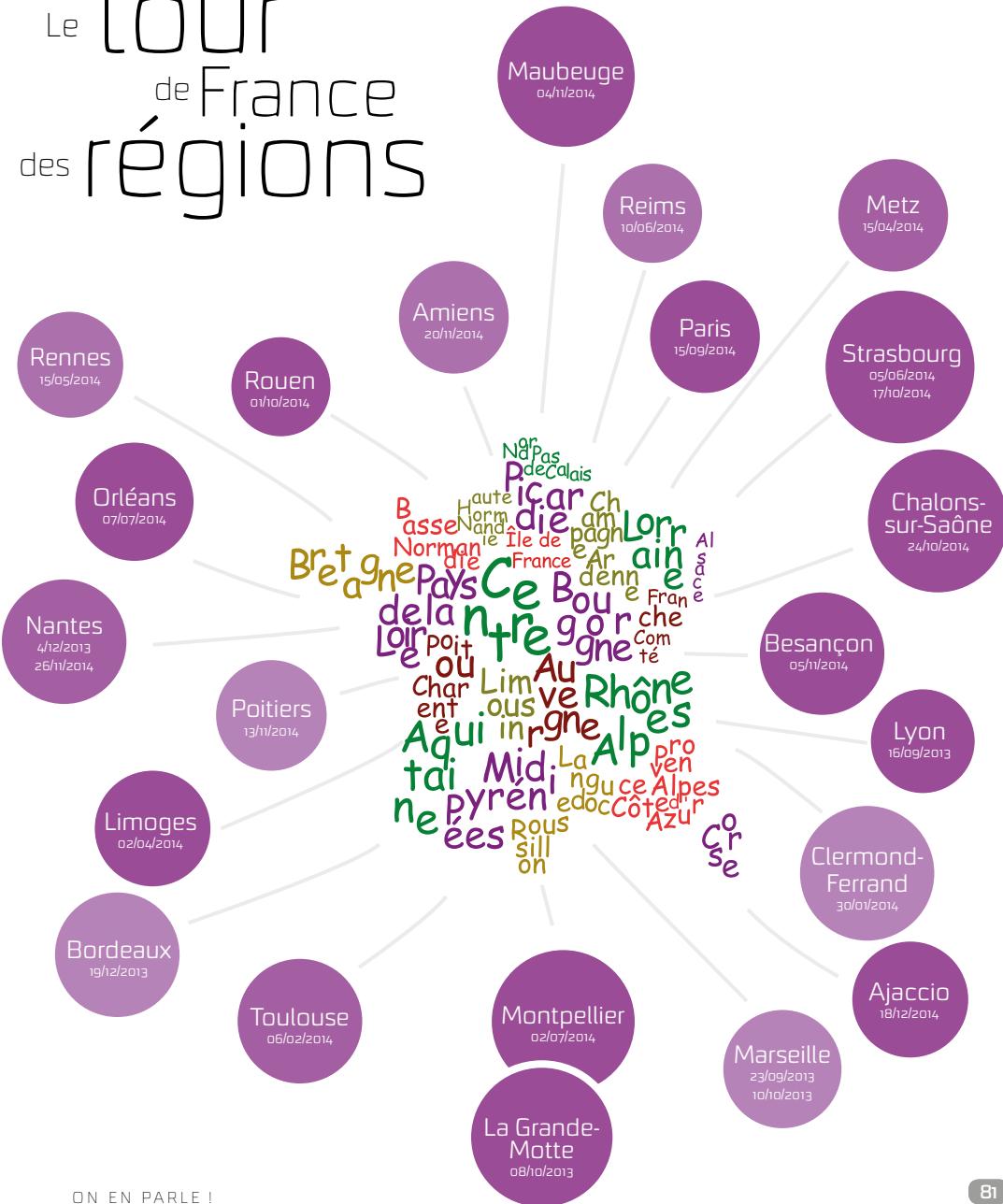
Dans des filières industrielles telles que celles présentes en PACA, les relations « fluides » entre les partenaires sont indispensables pour maintenir un haut niveau de performance et de compétences. Des initiatives structurantes existent pour fédérer l'écosystème et faire évoluer les relations donneur d'ordre/sous-traitant vers une logique de partenariat. Le projet Henri Fabre, qui concerne l'écosystème des PME de la mécanique en PACA, est un exemple de cette ambition. 12 entreprises ont déjà fait le choix de s'engager dans la Charte Relations fournisseur Responsables. Il s'agit moins d'un acte formel que de la concrétisation d'actions opérationnelles, et je m'en félicite. On ne peut que souhaiter voir ce nombre s'accroître.



MICHEL CADOT
PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Le tour de France des régions





Le déplacement de Pierre Pelouzet en Poitou-Charentes en novembre 2014, a été un moment fort avec les chefs d'entreprise de la région à la Préfecture mais aussi sur le terrain, lors de la visite de la pépinière d'entreprises de Châtellerault. Les échanges ont été fructueux et les entrepreneurs ont trouvé une écoute attentive à leurs problématiques.

Le médiateur a rappelé son objectif : renforcer et créer de la confiance entre les entreprises. Si la confiance n'est pas là, les dirigeants n'embauchent pas et n'investissent pas.

Dans notre région, près de 50 dossiers ont été traités. La majorité des médiations a concerné des TPME, mais également 5 entreprises de taille intermédiaire et 2 grandes entreprises.

Par ailleurs, Alstom à La Rochelle et EADS Sogerma à Rochefort se sont engagés dans la Charte Relations fournisseur Responsables, rejoignant ainsi les centaines d'entreprises signataires en France.



CHRISTIANE BARRET
PRÉFÈTÉ DE LA RÉGION
POITOU-CHARENTES





Depuis 17 ans, CroissancePlus mobilise les pouvoirs publics pour que la France se dote d'un environnement économique, fiscal et social favorable à la croissance des entreprises et à la création d'emplois.

L'établissement de relations équilibrées entre les grands groupes et leurs fournisseurs est l'un de nos combats phares. Malgré les améliorations liées à la LME, les mauvaises pratiques perdurent, notamment en matière de délais de paiement. C'est à la fois pour dénoncer ces comportements irresponsables et pour valoriser les bonnes pratiques que nous avons décidé de lancer cette grande consultation avec la Médiation Inter-entreprises.

La qualité des relations inter-entreprises constitue un levier de compétitivité majeure pour notre économie. Et les entrepreneurs de CroissancePlus sont convaincus que la Médiation Inter-entreprises joue un rôle central dans l'amélioration de ces relations. Mais face à la persistance des mauvaises pratiques, il faudrait aller plus loin en dotant le médiateur d'un pouvoir de contrôle et de sanction.



STANISLAS DE BENTZMANN

**PRÉSIDENT DE
CROISSANCEPLUS**

■ Crédit et financement : Création du baromètre « La parole aux PME » : étude sur les relations entre les grandes entreprises françaises et leurs fournisseurs

La Médiation Inter-entreprises et l'association CroissancePlus ont lancé une grande consultation nationale auprès des fournisseurs des grandes entreprises françaises afin d'évaluer la qualité de leurs relations commerciales et le respect des délais de paiement. Les résultats ont été publiés le 21 novembre 2013 en exclusivité dans les colonnes de Challenges. Cette enquête a révélé que pour 86 % des fournisseurs interrogés, leurs relations avec les grandes entreprises s'étaient détériorées ou n'avaient pas changé. Le second point qui est ressorti de cette enquête est la dégradation des délais de paiement : 57 % ont estimé que les délais de paiement avaient augmenté par rapport à 2012.



■ La Médiation Inter-entreprises sur les ondes de BFM Business

Depuis la rentrée 2014, dans le cadre de l'émission hebdomadaire du Business Club de France, Pierre Pelouzet délivre des conseils et répond aux questions des chefs d'entreprise qui rencontrent des difficultés ou s'interrogent sur le fonctionnement de dispositifs consacrés aux entrepreneurs. Délais de paiement, propriété intellectuelle, crédit impôt recherche, rupture de contrat abusive, modalités de commande/livraison, racket au CICE sont autant de thématiques abordées durant l'émission. Confidentialité et anonymat des témoignages sont garantis.



■ Une forte présence sur les événements « Entrepreneurs »



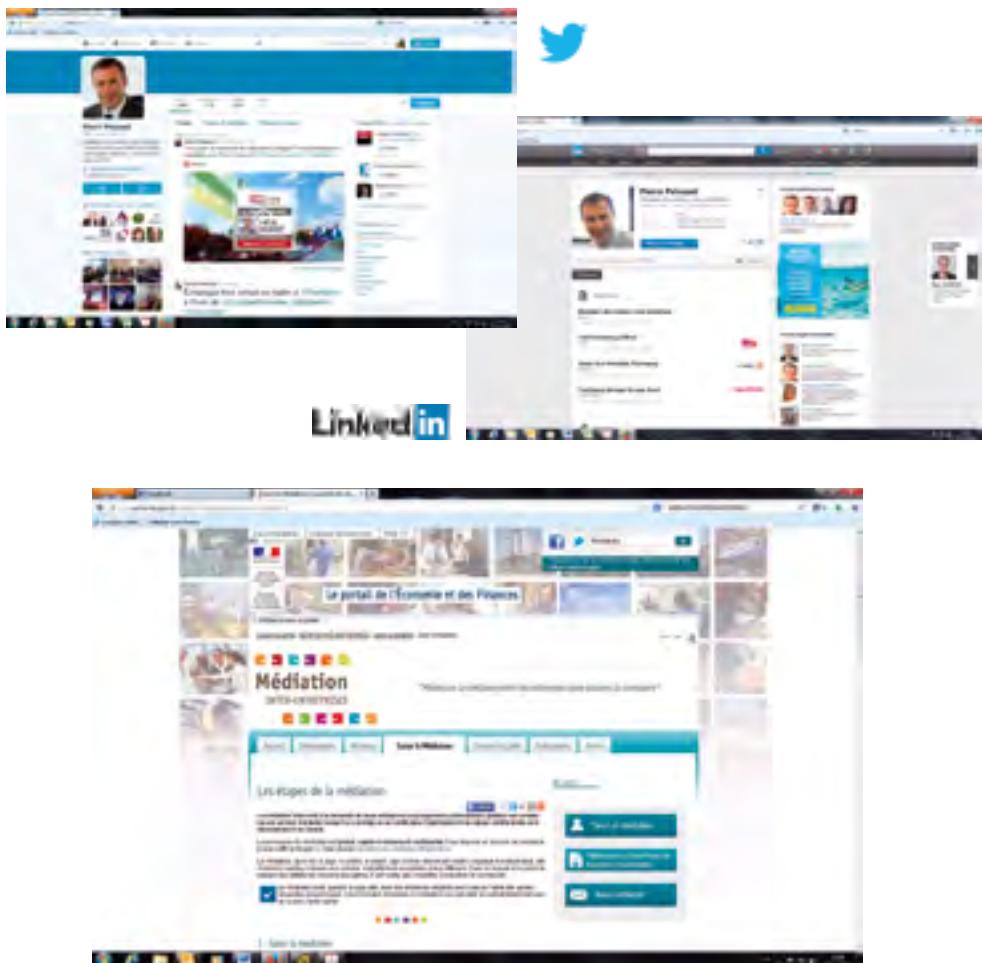
■ Une visibilité croissante dans les médias nationaux

La Médiation Inter-entreprises multiplie les interventions dans les médias dans l'objectif d'accroître la notoriété du dispositif auprès des chefs d'entreprise. Le Médiateur national est par ailleurs souvent sollicité pour apporter son point de vue sur l'actualité économique.



■ Un relai ciblé grâce aux réseaux sociaux

Les messages, interventions et déplacements de la Médiation Inter-entreprises sont également relayés quotidiennement auprès des followers des comptes du Médiateur national sur Twitter (@PPelouzet), LinkedIn et le site internet institutionnel.



■ Des outils pédagogiques pour informer, expliquer et former

Guides pratiques, dépliants, newsletters et autres supports de communication sont massivement diffusés lors des déplacements et événements auxquels la Médiation Inter-entreprises est souvent conviée. Ils sont également diffusés auprès des réseaux partenaires de la Médiation Inter-entreprises : médiateurs, signataires et labellisés, acteurs socioprofessionnels, fédérations professionnelles, principales associations d'entrepreneurs, parlementaires, médias...







LES ÉQUIPES



L'équipe nationale



Les médiateurs régionaux délégués



BERNARD AUBERGER



CLAUDE BORDIER



JOCELYNE CANETTI



JEAN-RÉMY CAURETTE



BENOIST CIROTTEAU



ISABELLE DE MAISTRE



ALAIN FICHEUR



MAURICE PERRAULT



PATRICE
RENAULT-SABLONIERE



DANIEL RIVIÈRE



JEAN-CLAUDE ROBERT



JEAN-PHILIPPE ROBIC

Les médiateurs nationaux délégués



JEAN-LUC SAUVAGE



TIBOR SILLINGER

Conception Michel Delon/Jouve
Imprimé en France par Jouve
N° d'imprimeur :
Dépôt légal : juin 2015

